UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Année universitaire 2012-2013
Session 1 - Mai 2013

Semestre 2
CAPACITE EN DROIT
parcours professionnel

DROIT SOCIAL
(Madame Dupouey-Dehan)

JEUDI 16 MAI 2013 ~ 8 h 30 - 11 h 30

Amphi Couzinet

***

Veuillez traiter les deux sujets suivants, dans l'ordre que vous souhaitez :

1) La protection des droits et libertés du salarié.

2) Mme Camille est chef de rang dans un restaurant réputé de Toulouse et a été surprise, en recevant son salaire du mois de janvier, de constater qu'une prime de 200 euros, versée chaque début d'année depuis 3 ans à tout le personnel de salle, ne lui avait pas été octroyée. Il en est de même de ses collègues. Cette prime n'est pas mentionnée dans son contrat de travail mais son versement avait été annoncé par le propriétaire du restaurant lors d'une réunion du personnel de salle en novembre 2009.
   Lorsque des explications ont été demandées à celui-ci début février dernier, il a répondu que la crise économique, qui touche la restauration, ne lui permettait plus de verser cette prime comme auparavant.
   Mme Camille est-elle en droit de réclamer paiement de cette prime ?
   A quelle juridiction doit-elle adresser sa demande ?
   Justifiez votre réponse au regard de vos connaissances juridiques.

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE